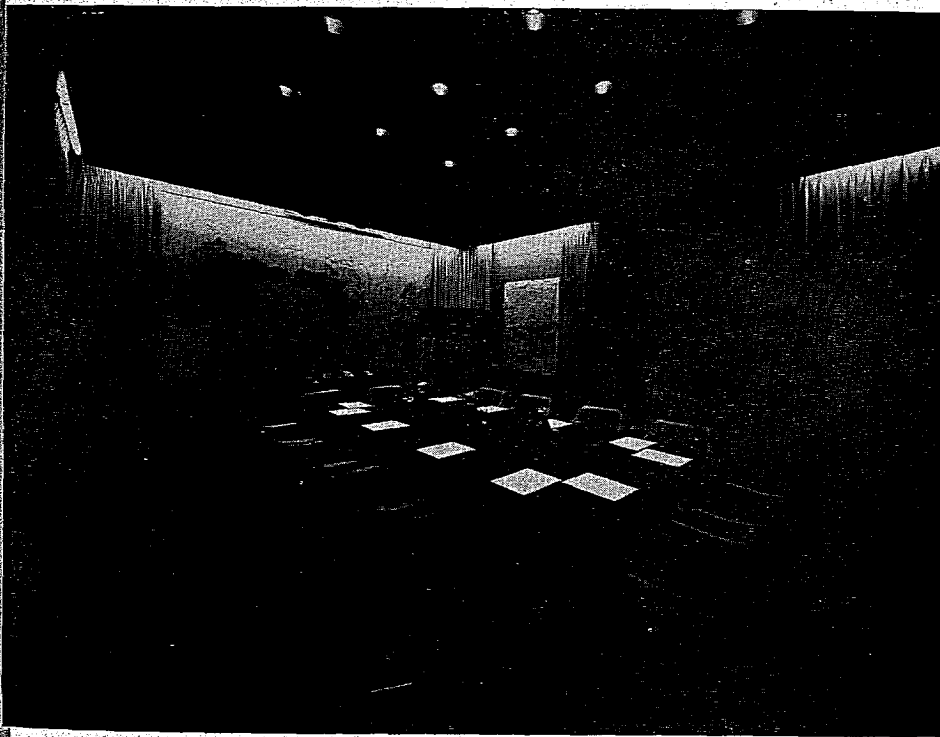


Faisant partie du Secrétariat central, le Centre est doté d'un directeur, d'agents chevronnés du service étranger, de commis et de sténographes, qui sont chargés des travaux d'étude et de documentation courants du Bureau de Contrôle. De plus, le personnel seconde la haute direction en assurant divers services de secrétariat et, en période de crise, il coordonne les opérations des équipes spéciales. Depuis juin 1970, le Centre se trouve dans l'Édifice de l'Est du Parlement, où il est pourvu d'installations impressionnantes. A cet égard, il convient de mentionner une salle de conférence et de documentation, des systèmes informatiques, un service de surveillance des émissions de radio et de télévision et des textes télégraphiés ainsi que l'enregistrement audio-visuel.



*Salle des instructions sur les événements.*